



COMMUNIQUÉ

Le journaliste Guillaume Bernard arrêté à Toulouse : une atteinte grave à la liberté de la presse

Journaliste indépendant, travaillant pour plusieurs médias – *Rapports de force*, *EcomNews*, *Sans Transition Magazine* –, Guillaume Bernard s'est rendu le 12 octobre à la manifestation toulousaine des Gilets jaunes. Il a été presque immédiatement interpellé pour « jets de projectile » et « rébellion », et placé en garde à vue aux côtés de 25 manifestants. Guillaume Bernard est ressorti de garde à vue plus de 24 heures plus tard. Il est convoqué en justice ce 18 octobre pour répondre finalement du seul fait de « rébellion », purement imaginaire.

Au commissariat, les policiers ont expliqué à Guillaume Bernard avoir recherché un homme... dont le signalement ne lui correspondait absolument pas. Guillaume Bernard, qui a couvert de nombreuses manifestations à Toulouse, a pourtant été interpellé. En d'autres termes, lorsqu'un journaliste fait son travail – se rendre sur le terrain, interroger, constater, prendre des notes, filmer –, il s'agit de l'intimider, avec garde à vue et tribunal de grande instance à la clé. C'est ainsi que les forces de l'ordre entendent ne pas être dérangées par les journalistes durant leur travail, en toute impunité jusqu'à ce jour, et malgré les interventions des syndicats de journalistes auprès des pouvoirs publics.

Guillaume Bernard rejoint la trop longue liste de nos consœurs et confrères entravés dans l'exercice de leur métier, interpellés, injuriés, blessés, placés en garde à vue ou poursuivis. Loin de nous décourager, ces atteintes graves à la liberté de la presse renforcent notre volonté d'informer le public.

Le SNJ et le SNJ-CGT apportent leur soutien plein et entier à leur confrère Guillaume Bernard, qui doit être relaxé. À l'heure où le Haut-commissariat aux droits de l'homme de l'ONU et le Parlement européen ont exprimé leurs inquiétudes quant aux violences policières graves perpétrées dans le cadre du maintien de l'ordre en France, ils appellent solennellement les pouvoirs publics à respecter la liberté de la presse.

Paris, le 15 octobre 2019